



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-80510>

Département(s) de publication : **05**

Annonce n° **24-80510**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-79348

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Gap

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21050061700019

**Ville :** GAP

**Code postal :** 05007

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** La Ville de Gap exerce le rôle de coordonnateur du groupement de commandes constitué par la Ville de Gap et la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance pour les prestations objets du présent accord-cadre

**Département(s) de publication :** 05

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage installations solaires photovoltaïques

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71241000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Les prestations sont réparties en 2 lots. Seuil maximum pour la période initiale de l'accord-cadre - Lot 1 : 66 000,00 euro(s) HT - Lot 2 : 42 000,00 euro(s) HT L'accord cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée fixée à 12 mois. L'accord-cadre est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une durée de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 02/08/2024 à 11h00, lire 09/08/2024 à 11h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/07/2024**